

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Julie Morais-Chiasson	Numéro de permis 2006136	Date d'inspection Le 29 avril 2021	
Nom de l'établissement Halte scolaire La Girouette		Numéro de téléphone (506) 358-1183	
Adresse 3953 boulevard Des Fondateurs Saint-Isidore NB E8M 1C1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Carole Savoie		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

### Commentaires généraux

- Lors de ma visite le ratio est respecté.
- L'affichage est bien en vue et complète selon la loi et le règlement sur les services à la petite enfance.
- Après vérification les dossiers des enfants sont complets
- Les consentements sont tous complets.
- Un registre quotidien des incidents est tenu.

original signé par  
Carole Savoie

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 29 avril 2021

\_\_\_\_\_  
Date

original signé par  
Sonia Caissie

\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 29 avril 2021

\_\_\_\_\_  
Date